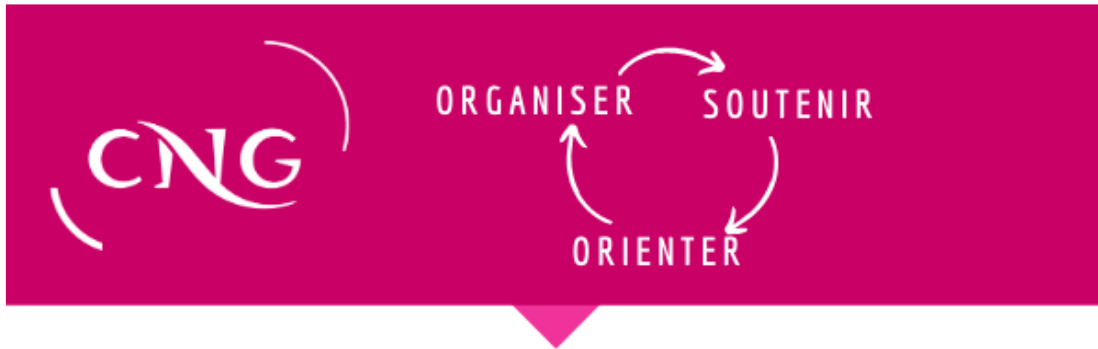


De: CNG <cellule.communication@cng-sante.fr>
Envoyé: mercredi 4 novembre 2020 12:20
À: DENEPOUX, Karen
Objet: Lettre d'information du CNG - numéro 3



La Lettre d'information du CNG numéro 3 - novembre 2020

Le mot de la Directrice générale

L'épidémie de COVID 19 qui continue de frapper notre pays, vous mobilise chaque jour un peu plus. Je tiens, à nouveau, à vous assurer de mon soutien et de celui de toute l'équipe du CNG pour vous accompagner et répondre à vos demandes. Je connais l'hôpital public, les établissements sociaux et médico-sociaux, et ceux qui s'y impliquent au quotidien. Cette épreuve révèle à nouveau votre engagement et votre dévouement à soigner et à rester à l'écoute de ceux qui en ont le plus besoin.

Nous poursuivons actuellement l'organisation de rencontres, en visioconférence, avec des professionnels en région pour construire le programme de travail du CNG pour qu'il réponde de manière juste et concrète à vos attentes en termes de gestion des ressources humaines. Nous vous tiendrons régulièrement informés de nos avancées dans cette lettre. Le site Internet <https://accompagner-cng.fr/> est à votre disposition si vous souhaitez participer et en savoir plus sur notre projet.

Je vous informe par ailleurs, que nous avons mandaté la société IPSOS pour réaliser un baromètre de perception du CNG. Il s'agit pour nous de mieux percevoir ce que vous connaissez de nos activités, des services disponibles et de vous donner la parole quant à vos attentes. Vous êtes, en tant que professionnel géré par notre établissement, susceptible de recevoir cette enquête, et nous vous remercions par avance du temps que vous consacrerez à y répondre.

Soyez assurés de notre engagement constant à vos côtés.

Eve Parier



Complexité, responsabilité, solitude, incertitude, des numéros verts d'appui psychologique sont à votre disposition

En cette période de crise sanitaire, où les interrogations et les difficultés sont nombreuses, vous n'êtes pas seuls... n'hésitez pas à contacter les numéros gratuits et anonymes mis à votre disposition si vous en ressentez le besoin :

**Directeurs de la fonction publique hospitalière
0 800 203 007**

**Médecins
0 800 288 038**

**Pharmaciens
0 800 73 69 59**

Le point sur

Le tour de recrutement d'automne des praticiens hospitaliers

Le deuxième tour de recrutement des praticiens hospitaliers de l'année aura lieu à partir du **17 novembre 2020**.

Les praticiens hospitaliers auront 15 jours pour candidater, soit jusqu'au 1er décembre 2020.

Conformément aux articles R.6152-6 et R.6152-206 du code de la santé publique, les postes proposés à la vacance seront publiés sur le site internet du CNG.

Pour en savoir plus sur les modalités de candidature :

[Cliquez ici](#)



Carrière des praticiens hospitaliers : l'impact des mesures du Ségur de la santé

Pour répondre aux questions fréquemment posées, par les praticiens hospitaliers et les personnels enseignants et hospitaliers, sur les mesures du Ségur de la santé, une foire aux questions est désormais disponible :

[Cliquez ici](#)

Ouverture des discussions sur les carrières des personnels enseignants et hospitaliers

L'accord relatif aux personnels médicaux signé le 13 juillet 2020 à l'issue du Ségur de la santé prévoit explicitement que, s'agissant des personnels enseignants et hospitaliers, un travail sera engagé conjointement par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les grilles de rémunération correspondant à la part hospitalière de leur activité et plus largement sur l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires.

Une première réunion d'installation du groupe de travail piloté par les deux ministères est organisée le 12 novembre 2020.

L'actualité des concours organisés par le CNG

Sont maintenus :

- les épreuves orales d'admission des concours de directeur d'hôpital, de directeur des soins, de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social et d'attaché d'administration hospitalière. Les convocations seront transmises à l'issue des réunions d'admissibilité de ces différents concours
- le concours national de praticien hospitalier
- les épreuves de l'internat de pharmacie des 15 et 16 décembre 2020.

Les Epreuves de Vérification des Connaissances 2020 (EVC 2020) qui devaient se tenir à partir du 3 novembre 2020 sont reportées.

Leur report sera étudié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

[Cliquez ici](#)



Concours administratifs 2020 : taux de présence aux écrits

Session 2020

	INSCRITS	PRÉSENTS	PRÉSENTS/ INSCRITS
Concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, épreuves écrites du 8 au 11 septembre 2020	369	224	60.70%
Concours de directeur d'hôpital épreuves écrites du 29 septembre au 2 octobre 2020	517	284	54.93%
Concours de directeur des soins épreuves écrites du 17 septembre 2020	75	73	97.33%
Concours d'attaché d'administration hospitalière épreuves écrites du 23 au 25 septembre 2020	290	144	49.66%
TOTAL	1251	725	57.95%



Application de la réforme de la procédure d'autorisation d'exercice pour les praticiens à diplôme hors union européenne : procédure transitoire

La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit que les praticiens à diplôme hors union européenne relevant de la procédure transitoire prévue par la loi de santé de 2019, déposent leurs dossiers auprès des ARS du 1er novembre 2020 jusqu'au mois de juin 2021.

Les dossiers des chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages-femmes sont à adresser directement au CNG.

Nouveautés dans la gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière

Instances collégiales

Les candidatures permettant d'accéder aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière seront désormais étudiées par une instance collégiale remplaçant le comité de sélection préalablement existant.

Les premières instances collégiales auront lieu le mercredi 4 novembre pour les Directeurs d'hôpital et le lundi 7 décembre pour les Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social.

Le directeur général du CNG peut écarter toute candidature qui, de manière manifeste, ne correspond pas au profil recherché pour l'emploi à pourvoir, notamment au regard des qualifications, des compétences attendues et de l'expérience professionnelle acquise. Toute candidature qui n'a pas été écartée par le directeur général du CNG fait l'objet d'un examen préalable par l'instance collégiale, placée auprès de lui et composée d'au moins trois personnes.

Consultez les listes des membres des instances collégiales DH et D3S :

[Listes des membres](#)



Publications mensuelles des postes

Les postes vacants de chefs d'établissement DH et D3S sont désormais publiés chaque mois pour améliorer la fluidité et la réactivité du processus de recrutement. Les candidats intéressés peuvent consulter le site Internet du CNG :

[En savoir plus](#)

Qui sommes-nous ?

Le CNG assure la gestion de carrière des directeurs de la fonction publique hospitalière, des praticiens hospitaliers et conjointement avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, des personnels enseignants et hospitaliers.

Il organise leur recrutement, les oriente tout au long de leur carrière, et soutient

établissements et professionnels dans la gestion des ressources humaines et le développement des compétences.

Présentation en vidéo

Centre national de gestion
21 B rue Leblanc
75737 PARIS Cedex 9



Cet e-mail a été envoyé à karen.denepoux@sante.gouv.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CNG.

[Se désinscrire](#)



© 2020 CNG